



**Ville de
Kingsey Falls**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil, tenue le 4 février 2019, la Ville de Kingsey Falls a adopté le règlement intitulé « *Règlement n° 19-05 amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls* ».

Le règlement n° 19-05 vise à modifier le règlement de zonage afin :

- De modifier le plan de zonage concernant les zones industrielles 8-iN et 9-iN.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska le 28 février 2019 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation pendant les heures d'ouverture, à l'hôtel de ville situé au 15 rue Caron.

Donné à Kingsey Falls, le 8 mars 2019

Annie Lemieux, directrice générale et greffière